

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service Gestion Stratégie Energie
132,42

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

OBJET : Convention avec l'Union des Groupements d'Achats Publics pour la fourniture en gaz de ville pour les sites départementaux hors collèges.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Marchés Publics et Service Public Patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 178 du 27 mai 2016, la commission permanente du Conseil départemental a décidé d'adhérer au groupement d'achat pour la fourniture de gaz naturel pour les sites départementaux hors collèges mis en place par l'Union des Groupements d'Achats Publics (U.G.A.P.).

Les marchés existants de fournitures en gaz naturel passés par l'U.G.A.P. prendront fin le 30 juin 2019.

L'U.G.A.P. a d'ores et déjà pris les dispositions nécessaires pour la passation des marchés qui prendront le relais à compter du 1^{er} juillet prochain du dispositif actuel.

A cet effet, les collectivités doivent se conformer à un calendrier strict pour renouveler leur adhésion au groupement de commande et recenser leurs besoins. Les adhésions sont ouvertes et prendront fin le 9 novembre 2018.

Vous trouverez en annexe, au présent rapport, la convention à conclure pour que le Département bénéficie du marché de fourniture en gaz naturel, d'une durée de trois ans, que passera l'U.G.A.P.

Ce rapport de principe ne comporte à ce stade aucune incidence budgétaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission Permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

